

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Procès-verbal n° 01-2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte de l'installation de Madame Lénaïck RETORNAZ en qualité de conseillère municipale.

L'ordre du tableau est établi ainsi qu'il suit :

Maire	M.	ROUGEAUX Jean-Pierre
Premier adjoint	M.	RETORNAZ Dominique
Deuxième adjoint	MME	RIVAS Natacha
Troisième adjoint	M.	RETORNAZ André
Quatrième adjoint	MME	FALCOZ Corine
Conseiller municipal	MME	MAGNIN Carine
Conseiller municipal	M.	GRANGE Guy
Conseiller municipal	MME	RAMBAUD Marie-Pierre
Conseiller municipal	M.	MARTIN Jean-Marie
Conseiller municipal	MME	BAILLY Béatrice
Conseiller municipal	M.	CLAPPIER Pascal
Conseiller municipal	MME	FEUTRIER Stéphanie
Conseiller municipal	MME	POIROT Marie
Conseiller municipal	M.	GRANGE Christian
Conseiller municipal	MME	RETORNAZ Lénaïck

2 - Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de la SEM Valloire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre COCHET, Madame Corine FALCOZ pour représenter la commune de Valloire au Conseil d'Administration de la SEM Valloire.

Les membres sont donc les suivants :

- Dominique RETORNAZ
- Natacha RIVAS
- André RETORNAZ
- Guy GRANGE
- Marie-Pierre RAMBAUD

- Jean-Marie MARTIN
- Béatrice BAILLY
- Pascal CLAPPIER
- Stéphanie FEUTRIER
- Corine FALCOZ

3 - Commission permanente d'appel d'offres : désignation d'un membre titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire en remplacement de Monsieur Jean-Pierre COCHET, membre titulaire de la commission permanente d'appel d'offres, Madame Lénaïck RETORNAZ.

Les membres sont donc les suivants :

- ❖ Membres titulaires :
 - Dominique RETORNAZ
 - Guy GRANGE
 - Lénaïck RETORNAZ
- ❖ Membres suppléants :
 - Jean-Marie MARTIN
 - Marie-Pierre RAMBAUD
 - Christian GRANGE

4 - Commission permanente de délégation de service public : désignation d'un membre titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire à la commission de délégation de service public en remplacement de Monsieur Jean-Pierre COCHET, membre titulaire, Madame Lénaïck RETORNAZ.

Les membres sont donc les suivants :

- ❖ Membres titulaires :
 - Dominique RETORNAZ
 - Guy GRANGE
 - Lénaïck RETORNAZ
- ❖ Membres suppléants :
 - Jean-Marie MARTIN
 - Marie-Pierre RAMBAUD
 - Christian GRANGE

5 - Composition des commissions municipales : remplacement d'un membre de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remplacer Monsieur Jean-Pierre COCHET par Lénaïck RETORNAZ à la Commission finances, administration générale, développement durable et communication.

Les commissions municipales sont ainsi composées conformément au tableau ci-dessous.

Finances, administration générale développement durable et communication
Natacha RIVAS Jean-Marie MARTIN Carine MAGNIN Dominique RETORNAZ Pascal CLAPPIER Lénaïck RETORNAZ

Urbanisme et travaux
Dominique RETORNAZ Guy GRANGE Marie-Pierre RAMBAUD Jean-Marie MARTIN Pascal CLAPPIER Christian GRANGE

Associations, sport, intercommunalité, navettes vie touristique station
André RETORNAZ Marie-Pierre RAMBAUD Béatrice BAILLY Marie POIROT Christian GRANGE Stéphanie FEUTRIER

Vie locale, enfance, services à la population patrimoine et culture, agriculture
Corine FALCOZ Béatrice BAILLY Guy GRANGE Stéphanie FEUTRIER Marie-Pierre RAMBAUD Carine MAGNIN

6 - Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim avec le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'adhésion au service intérim et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

7 - Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) en vue du lancement d'un marché public pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.
- de préciser que la commune emploie 22 agents CNRACL au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le Cdg73.
- de charger Monsieur le Maire de transmettre au Centre de gestion l'ensemble des pièces nécessaires à la formalisation de ce mandat.

8 - Médiation préalable obligatoire : avenant à la convention d'adhésion passée avec le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) reportant la date de fin d'expérimentation au 31 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant susvisé prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

9 - Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Ludovic Pommeret pour la saison 2021-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour la saison 2021/2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

10 - Budget principal : reprise anticipée des résultats budgétaires 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise anticipée des résultats budgétaires 2020 pour le budget primitif 2021 du budget principal, comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement	1 818 984,46 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-1 543 731,89 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	605 511,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-938 220,89 €
Couverture du besoin de financement (1068)	938 220,89 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	
Excédent de fonctionnement reporté	880 763,57 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	880 763,57 €

11 - Budget des équipements touristiques : reprise anticipée des résultats budgétaires 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise anticipée des résultats budgétaires 2020 pour le budget primitif 2021 du budget des équipements touristiques, comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	1 301 533,75 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	0,00 €

12 - Budget eau-assainissement : reprise anticipée des résultats budgétaires 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise anticipée des résultats budgétaires 2020 pour le budget primitif 2021 du budget eau-assainissement, comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement	83 434,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-46 736,77 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	-512 844,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	559 580,77 €
Couverture du besoin de financement (1068)	83 434,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	476 146,77 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	0,00 €

13 - Budget parc de stationnement : reprise anticipée des résultats budgétaires 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise anticipée des résultats budgétaires 2020 pour le budget primitif 2021 du budget parc de stationnement, comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-24 786,48 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	0,00 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	0,00 €

14 - Budget microcentrales : reprise anticipée des résultats budgétaires 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise anticipée des résultats budgétaires 2020 pour le budget primitif 2021 du budget microcentrales, comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-130 589,74 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	0,00 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves)	0,00 €

15 - Budget principal : Approbation du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 880 175.29 €	8 880 175.29 €
Section d'investissement	4 048 858.18 €	4 048 858.18 €
TOTAL	12 929 033.47 €	12 929 033.47 €

16 - Budget des équipements touristiques : Approbation du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 770 085.00 €	1 770 085.00 €
Section d'investissement	2 740 068.75 €	2 740 068.75 €
TOTAL	4 510 153.75 €	4 510 153.75 €

17 - Budget eau-assainissement : Approbation du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	886 990.00 €	886 990.00 €
Section d'investissement	758 926.77 €	758 926.77 €
TOTAL	1 645 916.77 €	1 645 916.77 €

18 - Budget parc de stationnement : Approbation du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif du parc de stationnement pour l'année 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	179 187.48 €	179 187.48 €
Section d'investissement	95 846.48 €	95 846.48 €
TOTAL	275 033.96 €	275 033.96 €

19 - Budget microcentrales : Approbation du budget primitif 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 817.74 €	143 817.74 €
Section d'investissement	140 917.74 €	140 917.74 €
TOTAL	284 735.48 €	284 735.48 €

20 - Acquisition d'une place extérieure de stationnement sise au Chef-lieu, rue des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une place de parking en extérieur relevant de la parcelle cadastrée section D n°1834, propriété de Monsieur Coytte Michel - 5, rue du Lavoir 77160 Rouilly - moyennant le prix de 5 500 € hors frais d'actes à la charge de la Commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 28 janvier 2021 à 22h15.

La secrétaire de séance,
Carine MAGNIN.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

